



Commune de
Cintré

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT
GRAPHIQUE

Plan n° 2

Partie OUEST

Révision approuvée par DCM du 27/02/2007
Modification n° 1 approuvée par DCM du 8/12/2014

Decembre 2014

Echelle : 1/2 500



METROPOLE
rennes
OSAU - DEP - Service des Etudes Urbaines
Quilès de construction papiers: R02-1801-1 Janvier 2007

Règles relatives à la constructibilité ou à l'ordonnement

- limite de zone
- UE1** Nom de la zone
- Servitudes particulières**
 - Emplacement réservé (L. 123-1-8°)
- Secteurs de risques et de nuisances**
 - Périmètre d'application des prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Dispositions relatives à l'environnement et au patrimoine**
 - Cours d'eau
 - Espace Boisé Classé (L. 130-1)
 - Elément de paysage (L. 123-1-5-7°)
 - Chemin à conserver
 - Plantation à réaliser
 - Espace inconstructible
 - Zone humide
 - Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à recommandations (L. 123-1-7°)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de référence du Plan	NATURE	Bénéficiaire
67	Cheminement piéton - largeur = 3 m Rue des Bois de "Le Chataigner" et "La Morais"	Commune
68	Cheminement piéton - largeur = 3 m Longpont le Meu	Commune

